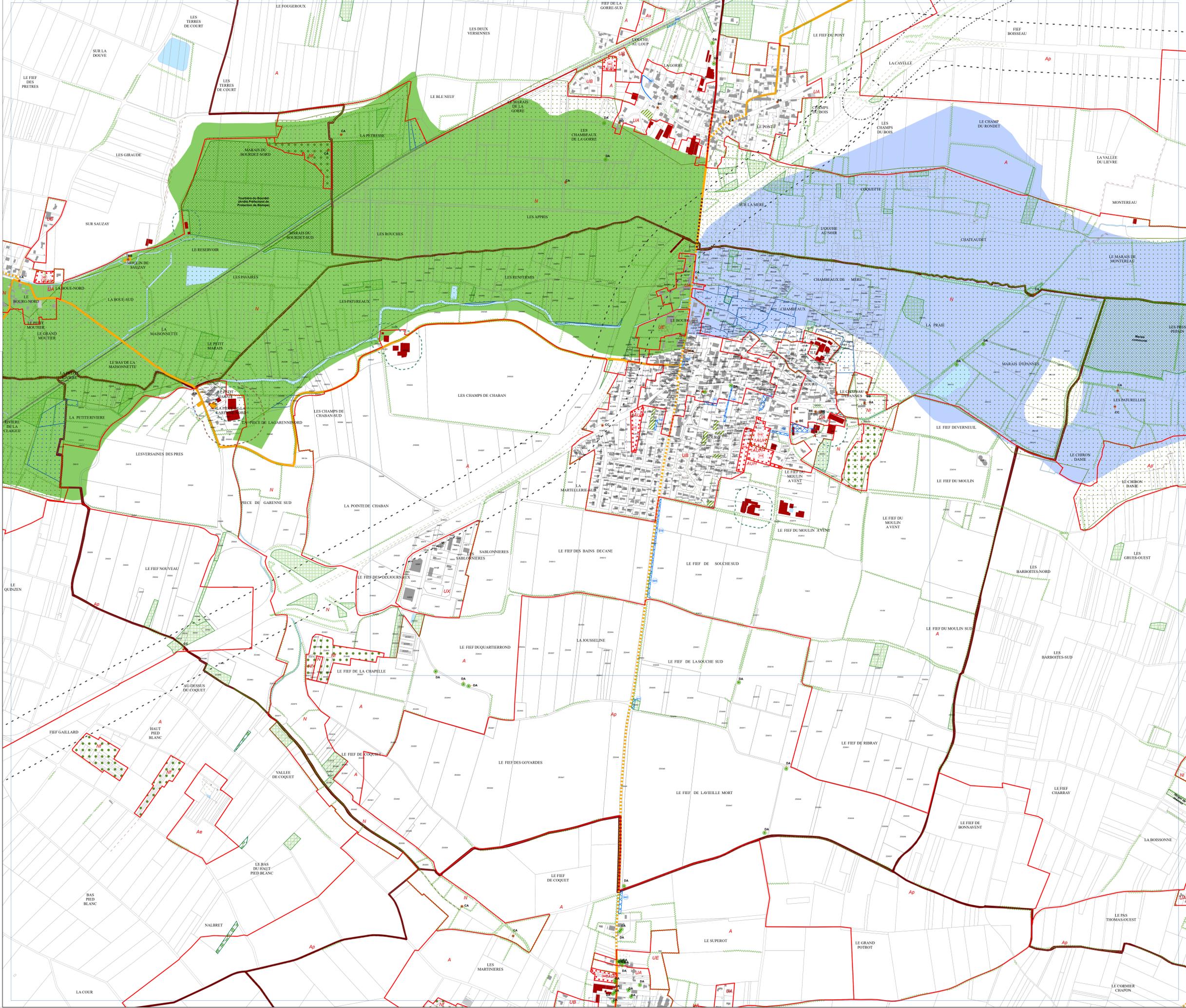


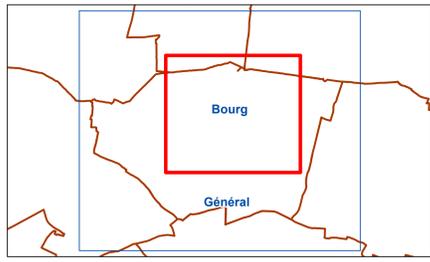
**Document arrêté**

Préscription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	

Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Service observatoire et stratégie territoriale  
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat  
 Fond de plan : Cadastre 2022 © DGFIP Date d'édition : 09/03/2023

- Légende**
- Zonage PLUI-D**  
 Limite de zone  
 Périmètre comportant une OAP
- Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)**  
 B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)  
 BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)  
 A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)  
 C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)  
 A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont secteur patrimonial)
- Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)**  
 Arbre remarquable (DA)  
 Alignement d'arbres (DB)  
 Haie ou arbres (DB)  
 Verger, vigne, marais, tourbière (DD)  
 Espace paysager à préserver (DC)
- Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)**  
 EBC en alignement  
 EBC en surface
- Zone Naturelle forestière (Code Forestier)**  
 NF
- Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)**  
 Emplacement Réservé  
 Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux  
 Aménagement existant ou voie sécurisée  
 Aménagement à créer ou conforter  
 Schéma cyclable / Alternatives intercommunales  
 Aménagement existant ou voie sécurisée  
 Aménagement à créer ou conforter
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)**  
 Changement de destination
- Périmètre des zones inondables**  
 PPRI en vigueur  
 PM1\_PPRI  
 PM1\_PPRI\_RF  
 PM1\_PPRI\_RC  
 PM1\_PPRI\_B
- Zones inondables inventoriées**  
 Etudes complémentaires  
 Atlas Marais poitevin  
 Atlas hydraulique  
 Atlas hydrogéomorphologique  
 Atlas 1994 expertise - version 11/22
- Périmètre des zones humides**  
 Inventaire communal
- Monument Historique (MH)**  
 Monument Historique classé  
 Périmètre de protection de MH classé  
 Monument Historique inscrit  
 Périmètre de protection de MH inscrit
- Lotissement en cours ou projet en cours**  
 Lot libre en lotissement  
 Projet en cours
- Coefficient de biotope applicable**  
 Coefficient de biotope applicable
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)**  
 Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations  
 Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation  
 Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19
- Diagnostic agricole**  
 Périmètre de réciprocité ICPE  
 Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole**





**Document arrêté**

Préscription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	

Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Service observatoire et stratégie territoriale  
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat  
 Fond de plan : Cadastre 2022 © DGFIP Date d'édition : 09/03/2023

- Légende**
- Zonage PLUI-D**
- Limite de zone
  - Périmètre comportant une OAP
- Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)**
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
  - BE - Edifice culturel (cimetière protestant)
  - A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
  - C - Élément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
  - A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont secteur patrimonial)
- Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)**
- Arbre remarquable (DA)
  - Alignement d'arbres (DB)
  - Haie ou arbres (DB)
  - Vergers, vigne, marais, tourbière (DD)
  - Espace paysager à préserver (DC)
- Espace Bois Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)**
- EBC en alignement
  - EBC en surface
- Zone Naturelle forestière (Code Forestier)**
- NF
- Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)**
- Emplacement Réservé
  - Schéma cyclable / itinéraires intercommunaux
  - Aménagement existant ou voie sécurisée
  - Aménagement à créer ou conforter
  - Aménagement existant ou voie sécurisée
  - Aménagement à créer ou conforter
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)**
- Changement de destination
- Périmètre des zones inondables**
- PPRI en vigueur
- PM1\_PPRI
  - PM1\_PPRI\_RF
  - PM1\_PPRI\_RC
  - PM1\_PPRI\_B
- Zones inondables inventoriées
- Etudes complémentaires
  - Atlas Marais poitevin
  - Atlas hydraulique
  - Atlas hydrogéomorphologique
  - Atlas 1994 expertise - version 11/22
- Périmètre des zones humides**
- Inventaire communal
  - Inventaire du Forum des Marais Atlantiques
- Monument Historique (MH)**
- Monument Historique classé
  - Périmètre de protection de MH classé
  - Monument Historique inscrit
  - Périmètre de protection de MH inscrit
- Lotissement en cours ou projet en cours**
- Lot libre en lotissement
  - Projet en cours
- Coefficient de biotope applicable**
- Coefficient de biotope applicable
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)**
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
  - Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
  - Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19
- Diagnostic agricole**
- Périmètre de réciprocité ICPE
  - Périmètre de réciprocité RSD
  - Bâtiment agricole

